

VACCINS GRIPPE 2018-2019

Les vaccins antigrippaux suivants sont remboursables, moyennant mention écrite TPA à partir du 1^{er} août 2018:

Crit	CNK	Dénomination	PP	BR	Act	VIPO
Cs-10	3745577	ALPHARIX TETRA SER INJ 0,5 ML 2018	12,72	12,72	6,77	6,77
Cs-10	3720935	INFLUVAC TETRA (VACCIN 2018 - 2019) 1 SER PR	12,72	12,72	6,77	6,77
Cs-10	3742780	VAXIGRIP TETRA 2018	12,72	12,72	6,77	6,77

Tous ces vaccins sont remboursables avec mention ‘tiers payant applicable’ : TPA, en sachant que les patients doivent correspondre aux groupes cibles définis.

En l’absence de cette mention TPA, le vaccin n’est pas remboursable.

ATTENTION : Le groupe-cible est différent pour certains vaccins :

INFLUVAC tetra 2018 (CNK 3720935) :

Remboursé si prescrit dans l’une des situations suivantes :

- a) pour des bénéficiaires âgés de 50 ans ou plus;
- b) pour les bénéficiaires âgés **de 18 ans ou plus** atteints d'une des maladies chroniques suivantes : affections cardiaques, pulmonaires, rénales, diabète, hémoglobinopathie ou souffrant d'immunodépression, situations qui les prédisposent particulièrement à des complications de la grippe;
- c) pour les éleveurs professionnels de volailles et/ou de porcs ainsi que pour les membres adultes de leur famille vivant sous le même toit et pour les personnes qui, du fait de leur profession, sont en contact journalier avec de la volaille ou des porcs vivants;
- d) pour les bénéficiaires appartenant au personnel soignant en contact direct avec les personnes à risque accru de complications;
- e) pour les bénéficiaires **enceintes âgées de 18 ans ou plus** après le 1er trimestre de grossesse;
- f) pour des bénéficiaires institutionnalisés **âgés de 18 ans ou plus**;
- g) pour bénéficiaires **à partir de 18 ans** sous thérapie à l'acide acétylsalicylique.

VAXIGRIP tetra (CNK 3742780) et l’ALPHARIX tetra (CNK 3745577)

Remboursé si prescrits dans l’une des situations suivantes:

- a) pour des bénéficiaires âgés de 50 ans ou plus;
- b) pour les bénéficiaires atteints d’une des maladies chroniques suivantes : affections cardiaques, pulmonaires, rénales, diabète, hémoglobinopathie ou souffrant d’immunodépression, situations qui les prédisposent particulièrement à des complications de la grippe;
- c) pour les éleveurs professionnels de volailles et/ou de porcs ainsi que pour les membres de leur famille vivant sous le même toit et pour les personnes qui, du fait de leur profession, sont en contact journalier avec de la volaille ou des porcs vivants;
- d) pour les bénéficiaires appartenant au personnel soignant en contact direct avec les personnes à risque accru de complications;

